

NEGOCIATION DE LA GRILLE DES MINIMA DE SALAIRES DANS LA BRANCHE DE LA RECUPERATION

Se sont tenues le 5 octobre 2023 les négociations de la grille des salaires minima dans la branche de la Récupération.

En fonction des prévisions d'une inflation qui va rester élevée, FO Métaux a revendiqué une augmentation de 5 % sur l'ensemble de la grille.

La délégation patronale nous a expliqué le contexte économique avec une baisse du chiffre d'affaires de 16 % en raison de la chute des cours du fait du marché mondial et de l'augmentation des prix de l'énergie, avec peu de visibilité sur l'avenir.

Après une suspension de séance, la délégation patronale est revenue avec une proposition de 3 % sur l'ensemble de la grille mais qui a été refusée par notre organisation. En effet, FO Métaux a argumenté en insistant sur la forte inflation que subissent encore les salariés et a demandé un effort supplémentaire.

La délégation patronale, après discussions, nous a proposé une augmentation de 3,8 % sur l'ensemble de la grille, au 1^{er} janvier 2024, avec une clause de revoyure en milieu d'année.

FO Métaux sera signataire de cet accord qui permet aux salariés de la branche d'augmenter leur pouvoir d'achat.

Paris, le 10 octobre 2023

Contact :

Nathalie CAPART, Secrétaire Fédérale en charge de la branche de la Récupération 06.31.36.29.44.